

# Championnats vaudois de concours simples

**Samedi + dimanche 6 et 7 juin à Yverdon-les-Bains sur le stade de l'USY**

**Organisation :** US Yverdon

**Disciplines + règlements particuliers :** Voir 2<sup>e</sup> feuille

## **Droit de participation :**

Les championnats vaudois sont ouverts à tous les athlètes licencié(e)s dans le canton de Vaud, ou vaudois d'origine. Les participants doivent être en possession d'une licence acquittée en 2009 de la FSA (**y compris les écoliers selon nouvelle règle en cours pour 2009**).

## **Règlements particuliers :**

Les compétitions auront lieu selon les RC et RO en vigueur. Seules les épreuves réunissant au moins 3 inscriptions seront disputées. Le titre de champion vaudois est attribué lorsque 3 athlètes au moins disputent l'épreuve à laquelle ils ( elles ) sont inscrit(e)s. ( RO art. 6.3 )

## **Assurance :**

Les concours ne sont pas assurés contre les accidents par l'organisateur. Celui-ci décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de vol.

## **Distinctions :**

Le ou la premier (ère) de chaque épreuve reçoit l'insigne de champion vaudois. Les 3 premier(ères) de chaque épreuve reçoivent une médaille souvenir.

**Incriptions :** Online ou à adresser par écrit (avec numéros de licence) à : Michel Roulet Les Vergers 1441 Valeyres s/Montagny ou par mail (m\_roulet@hotmail.com). Merci de préciser le nom de la personne responsable pour l'envoi du programme définitif + joindre un BV pour le remboursement des garanties de start. Prière de noter les meilleures performances des courses.

**Délai :** **Mercredi 27 mai** (date du timbre postal - courrier A)

**Online ou par mail :** **Jedi 28 mai**

**Inscriptions tardives par mail ou tél. :** m\_roulet@hotmail.com ou 024 445 28 00

<b>Finances d'inscription :</b> Hommes + Dames + U20 + U18	CHF 12.-- par épreuve
U16	CHF 10.-- par épreuve
U14 et U12	CHF 8.-- par épreuve

Une **Garantie de start** de CHF 10.-- par épreuve est également à payer (club forfait de CHF 300.--). Les inscriptions et garanties sont à verser en même temps que les inscriptions au : CCP 10-25189-2 (Union Sportive Yverdonnoise – Section d'athlétisme).

**Un bulletin de versement, libellé au nom du club ou de l'athlète** sera joint à l'inscription pour le remboursement de la garantie de start.

**Inscriptions tardives :** 5 fr. de plus par discipline.

**Ultime délai pour les inscriptions tardives :** **Mercredi 3 juin.**

**Tenue :** Tous les concurrents revêtiront le maillot de leur club (ou une tenue neutre).

**Renseignements :** 024 445 28 00 (Tél.) Michel Roulet ou m\_roulet@hotmail.com

## Catégories Epreuves

<u>Hommes</u> Dés 1991	100 - 200 - 400 - 1500 - 110 H (106.7) - 400 H (91.4) - hauteur - perche - longueur - triple - poids 7.26 - disque 2 - marteau 7.26 - javelot 800
<u>U20 M</u> 1990-1991	110 H (99.1) - poids 6 - disque 1.75 - marteau 6
<u>U18 M</u> 1992-1993	100 - 200 - 400 - 1500 - 110 H (91.4) - 300 H (84.0) - hauteur - perche - longueur - triple - poids 5 - disque 1.5 - marteau 5 - javelot 700
<u>U16 M</u> 1994-1995	80 - 600 - 2000 - 100 H (84.0) - hauteur - perche - longueur - triple - poids 4 - disque 1 - marteau 4 - javelot 600
<u>U14 M</u> 1996-1997	60 - 1000 - 80 H (76.2) - hauteur - longueur - poids 3 - disque 0.75 - javelot 400
<u>U12 M</u> 1998 ...	60 - 1000 - 60 H (76.2) - hauteur - longueur - poids 2.5 - balle 200
<u>Dames</u> Dés 1991	100 - 200 - 400 - 1500 - 100 H (84.0) - 400 H (76.2) - hauteur - perche - longueur - triple - poids 4 - disque 1 - marteau 4 - javelot 600
<u>U18 W</u> 1992-1993	100 - 200 - 400 - 1500 - 100 H (84.0) - 300 H (76.2) - hauteur - perche - longueur - triple - poids 3 - disque 1 - marteau 3 - javelot 600
<u>U16 W</u> 1994-1995	80 - 600 - 2000 - 80 H (76.2) - hauteur - perche - longueur - triple - poids 3 - disque 0.75 - marteau 3 - javelot 400
<u>U14 W</u> 1996-1997	60 - 1000 - 60 H (76.2) - hauteur - longueur - poids 3 - disque 0.75 - javelot 400
<u>U12 W</u> 1998 ...	60 - 1000 - 60 H (76.2) - hauteur - longueur - poids 2.5 - balle 200

### Dispositions particulières :

#### - Les écolier(ère)s ne peuvent disputer que 3 épreuves au maximum.

- L'athlète inscrit pour une épreuve qui est supprimée a, conformément au RO, la possibilité de participer à la même épreuve dans une catégorie immédiatement supérieure, même s'il dispute d'autres épreuves dans sa catégorie.
- En cas de suppression d'une épreuve (disciplines peu disputées : triple ou perche ou etc), l'organisateur se donne le droit d'organiser un triple (ou etc) masculin ou féminin avec l'ensemble des cat. (dames – cadettes A + B ou hommes – cadets A + B)
- 200 – 400 – 300 h – 400 h : Il n'y aura pas d'éliminatoire (évent. finale A et B avec répartition des athlètes selon les performances). Nous comptons sur le fair-play des responsables pour indiquer des temps justes.